

Décision

Générale

colonial

Décision n° 193bis-225-1915 Mutation.

n° 193bis-225-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 juillet 1915

Numéro JO

n° 225 du 31/07/1915

Date du numéro

31 juillet 1915

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la Ville de Djibouti a été interdit : 1° – pendant cinq années, aux nommés Yousouf Kaïn, Adioh Ali Eusman Guedi, Boeuh Roblé et Arréde Aouallé. 2 – Pendant 2? ans au nommé Obsié Ahmed. 5°- Pendant un an au nommé Hussein Ahmed.